

Est-ce qu'on entend la mer à Paris ?

Histoire de la permanence juridique pour les sourds

Ils sont sourds, ne communiquent que par signes. Nombre d'entre eux ne savent ni lire, ni écrire. L'éducation, l'emploi, la culture ont oublié de se mettre à leur portée. Pourtant, ils sont là : se marient, divorcent, héritent, achètent des biens immobiliers, sont placés en garde à vue, traversent l'Europe pour venir travailler en France, créent des entreprises ou se font licencier... Pour eux, la première permanence juridique en langue des signes s'est ouverte à Paris en 2002.

Anne-Sarah Kertudo, juriste bilingue en langue des signes, a écouté leurs histoires, les a défendus, accompagnés dans leurs procédures. C'est cette expérience extraordinaire qu'elle raconte ici.

On s'amuse, on se révolte à la lecture de ces (més)aventures, on constate aussi combien la justice peut avoir de réticences à accueillir et traiter équitablement tous ses sujets de droit.

Anne-Sarah KERTUDO a 37 ans, elle est spécialisée dans l'accès au droit des personnes handicapées. Elle a créé la permanence juridique pour les sourds et enseigne en France et en Belgique. Elle a proposé l'ouverture d'un diplôme universitaire à Paris 8 qui accueillera en 2011 les juristes souhaitant se tourner vers l'accueil du public sourd. Enfin, elle est à l'initiative de nombreux événements liés à l'accès au droit des personnes handicapées.

Anne-Sarah Kertudo

Est-ce qu'on entend la mer à Paris ?

Histoire de la permanence juridique pour les sourds

Anne-Sarah Kertudo

Est-ce qu'on entend la mer à Paris ?

Histoire de la permanence juridique pour les sourds

Préface de Jean-Pierre Rosenczveig



ISBN : 978-2-296-11200-1

21,50 €



L'Harmattan